



Licitation entre pacsés et frais

Par **gg2577_old**, le **14/12/2007** à **21:06**

bonjour,

je rachète la part de mon concubin pacsé en lui versant une soulte de 22000€.le bien a été évalué à 200000€.le notaire me réclame des frais de 7500€, calculée selon lui sur 100000€, la moitié de la valeur du bien.

son calcul est-il bon, on m'avait parlé de 1.10% entre pacsés sur une licitation,et en aucun cas de 7.5%?

merci

Par **belloy_old**, le **16/12/2007** à **17:36**

je rachète la part de mon concubin pacsé en lui versant une soulte de 22000€.le bien a été évalué à 200000€.le notaire me réclame des frais de 7500€, calculée selon lui sur 100000€, la moitié de la valeur du bien.

son calcul est-il bon, on m'avait parlé de 1.10% entre pacsés sur une licitation,et en aucun cas de 7.5%?

les frais de notaire se décomposent de :

- droits de mutations ou partage,
- émoluments du notaire + divers frais

Les droits de partage sont de 1,10% en cas de partage suite à liquidation de communauté et

successions, et tous les partages ne comportant pas le versement de soulte !!!

Dans votre cas, les droits sont de 5,09% sur le montant de la soulte, + droits de partage à 1,10% sur l'actif net partagé. (l'actif net partagé est égal à la valeur du bien diminué des dettes et de la soulte)

En plus il faut compter les émoluments du notaire qui sont calculés sur la valeur du bien (200 000 euros) comptez en gros 1,50%.